

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS POUR L'ANNEE 2025 : ATTRIBUTION AUX COMMUNES D'AULNAY-SUR- MAULDRE, EVEQUEMONT, FLACOURT, GAILLON-SUR-MONTCIENT, LAINVILLE-EN-VEXIN, OINVILLE-SUR-MONTCIENT ET PERDREAUVILLE	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy

MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

134 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

1 NE PREND PAS PART :

MERY Philippe

EXPOSÉ

Par dérogation aux principes de spécialité territoriale et fonctionnelle qui les régissent, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent, sur le fondement de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par le versement de fonds de concours, après accords concordants exprimés par l'exécutif des deux collectivités concernées. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a mis en place un dispositif de « Fonds de concours » au bénéfice de ses communes membres et plus particulièrement celles dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Le premier fonds de concours a été déployé sur une période de quatre ans entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020.

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un nouveau fonds de concours, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 à hauteur de 1,7 M€ par an.

Le règlement d'attribution des fonds de concours a été modifié par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2024 afin de permettre notamment leur attribution tout au long de l'année.

Les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Evéquemont, Flacourt, Gaillon-sur-Montcient, Lainville-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient et Perdreauville ont ainsi déposé un dossier de demande de fonds de concours pour un montant total de 167 974,35 € correspondant à coût total de travaux prévus de 581 600,16 €HT.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder un fonds de concours, au titre de l'année 2025, comme suit :

Commune	Projet / Opérations	Coût total de l'opération	Subvention proposée au titre du FDC 2025
Aulnay-sur-Mauldre	Remplacement d'une partie des menuiseries extérieures, réfection des rives de toit et des peintures extérieures (ravalement) de la salle polyvalente	87 488,00 €HT	30 884,82 €
Evéquemont	Création d'une aire de jeux rue de l'Hermitage	226 243,43 €HT	15 876,71 €
Flacourt	Reprise des allées du cimetière et création d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) vers l'église Extension de l'aire de jeux pour enfants du parc de la mairie	88 514,00 €HT	44 257,00 €
Gaillon-sur-Montcient	Remplacement des vérins du portail des logements communaux Achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes Réhabilitation du préfabriqué pour créer un local d'archives communales Achat de panneaux administratifs et présentoirs	34 607,21 €HT	17 303,60 €
Lainville-en-Vexin	Remplacement de la chaudière de la mairie Remplacement des éclairages du groupe scolaire Mise à niveau du double-flux (ventilation) de la salle des fêtes Aménagement du massif des Menues Terres / D205 Travaux de rénovation de l'église	68 182,28 €HT	28 869,60 €
Oinville-sur-Montcient	Réhabilitation de la fontaine de Bachambre	43 244,00 €HT	14 122,00 €

Perdreauville	Poursuite de l'aménagement des abords de la mairie (terrain de pétanque et aire de jeux pour enfants) Mise aux normes du jardin du souvenir et extension du funérarium Sécurité des abords du quai bus (réalisation d'un abribus et installation de deux personnages « enfant ») Remplacement de l'épareuse / broyeur	33 321,24 €HT	16 660,62 €
Total		581 600,16 €	167 974,35 €

- d'approuver les conventions financières pour l'attribution d'un fonds de concours avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Evequemont, Flacourt, Gaillon-sur-Montcient, Lainville-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient et Perdreauville,
- d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-05-19_02 du 19 mai 2022 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine pour la mise en place d'un nouveau fonds de concours, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2024-12-19_20 du 19 décembre 2024 portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine aux communes de moins de 5 000 habitants,

VU les demandes de fonds de concours formulées par les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Evecquemont, Flacourt, Gaillon-sur-Montcient, Lainville-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient et Perdreauville,

VU la convention financière avec la commune d'Aulnay-sur-Mauldre, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune d'Evectquemont, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune de Flacourt, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune de Gaillon-sur-Montcient, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune de Lainville-en-Vexin, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune de Oinville-sur-Montcient, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention financière avec la commune de Perdreauville, tel qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ACCORDE un fonds de concours, au titre de l'année 2025, comme suit :

Commune	Projet / Opérations	Coût total de l'opération	Subvention proposée au titre du FDC 2025
Aulnay-sur-Mauldre	Remplacement d'une partie des menuiseries extérieures, réfection des rives de toit et des peintures extérieures (ravalement) de la salle polyvalente	87 488,00 €HT	30 884,82 €
Evectquemont	Création d'une aire de jeux rue de l'Hermitage	226 243,43 €HT	15 876,71 €
Flacourt	Reprise des allées du cimetière et création d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) vers l'église Extension de l'aire de jeux pour enfants du parc de la mairie	88 514,00 €HT	44 257,00 €

Gaillon-sur-Montcient	Remplacement des vérins du portail des logements communaux Achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes Réhabilitation du préfabriqué pour créer un local d'archives communales Achat de panneaux administratifs et présentoirs	34 607,21 €HT	17 303,60 €
Lainville-en-Vexin	Remplacement de la chaudière de la mairie Remplacement des éclairages du groupe scolaire Mise à niveau du double-flux (ventilation) de la salle des fêtes Aménagement du massif des Menues Terres / D205 Travaux de rénovation de l'église	68 182,28 €HT	28 869,60 €
Oinville-sur-Montcient	Réhabilitation de la fontaine de Bachambre	43 244,00 €HT	14 122,00 €
Perdreauville	Poursuite de l'aménagement des abords de la mairie (terrain de pétanque et aire de jeux pour enfants) Mise aux normes du jardin du souvenir et extension du funérarium Sécurité des abords du quai bus (réalisation d'un abribus et installation de deux personnages « enfant ») Remplacement de l'épareuse / broyeur	33 321,24 €HT	16 660,62 €
Total		581 600,16 €	167 974,35 €

ARTICLE 2 : APPROUVE les conventions financières pour l'attribution d'un fonds de concours avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Evécquemont, Flacourt, Gaillon-sur-Montcient, Lainville-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient et Perdreauville.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMITI POPESCU